



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

OJ N°20 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne. Avenant n°1 à la convention d'exécution 2019 avec l'association Sarde-Sardexka.

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°20 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Avenant n°1 à la convention d'exécution 2019 avec l'association Sarde-Sardexka.**

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA.

Mes chers collègues,

Par délibération du 16 juillet 2019, le Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a approuvé les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2020 ainsi que ceux de la convention d'exécution 2019 avec l'Association Sarde-Sardexka.

Dans le cadre de ce partenariat, la convention d'exécution 2019 prévoit notamment la réalisation d'actions de sensibilisation à l'alimentation durable dans six écoles du territoire. Sarde-Sardexka, association d'éducation à l'alimentation basée à Espelette, a développé des compétences techniques et pédagogiques dans le domaine de la sensibilisation du grand public aux questions d'agriculture et d'alimentation, et plus particulièrement aux bienfaits d'une alimentation saine et responsable.

Ainsi, dans le cadre du travail qu'elle a engagé avec ses communes sur la problématique de l'introduction des produits biologiques et locaux en restauration collective, la Communauté d'Agglomération a souhaité s'appuyer sur l'association pour déployer une animation spécifique sur l'alimentation durable dans les écoles du territoire.

Pour bénéficier de cet accompagnement, les communes intéressées ont fait acte de candidature. Finalement, ce sont huit communes qui se sont portées candidates pour bénéficier de cette animation.

Aussi, il est proposé au Conseil permanent de conclure un avenant à la convention d'exécution 2019 avec l'Association Sarde-Sardexka, afin de porter le budget de la subvention 2019 à hauteur de 4 909 €, qui permettra de financer l'animation dans deux écoles supplémentaires. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2019 - Chapitre 65 - Nature 6574.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017, modifiée par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017, portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Contrats ou conventions de partenariat conclus avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, avenants aux contrats existants et résiliations » et d'« Individualisation et attribution des subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire »,

Le Conseil permanent est invité à approuver les termes de l'avenant n°1 et de l'annexe à la convention d'exécution 2019 ci-joints, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 49 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (LAFLAQUIERE Jean-Pierre)

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.